

Nous admettons la nécessité pour la société de se protéger contre ceux qui peuvent lui nuire par le mauvais exemple, le vol ou le meurtre. Mais la mort de celui qui peut par ses mauvais instincts nuire à la société est-elle absolument nécessaire à la protection de cette société ? Est-ce que sa réclusion perpétuelle n'atteindrait pas le même but ?

La peine de mort est une chose si effrayante, si laide et si épouvantable que dans plusieurs pays on l'a abolie. Et dans ces pays, le crime n'a pas augmenté comme quelques-uns le craignaient. Au contraire, dans quelques-uns, il a même diminué. Car c'est une erreur de croire que l'assassin, au moment de son crime, songe aux conséquences de son acte. Emporté par la passion ou la colère, l'exécution, encore éloignée, ne l'effraie pas : il n'y songe même pas. Ceux qui disent que la crainte de la peine capitale en retient plusieurs sur le bord du crime n'en savent rien. D'ailleurs les statistiques criminelles des pays où les exécutions capitales ont été abolies, comparées avec celles des pays où elles ne l'ont pas été, sont contre cette prétention. Et puis, quel beau spectacle donne la société en tuant à son tour, quelle que soit la légitimité du motif qui la pousse ! Ce n'est plus un homme qui tue alors, c'est dix, vingt, cinquante, cent qui tirent sur la corde. Et dire qu'il y a des gens friands de ce spectacle, qui se bousculent pour avoir des billets pour y assister.

Dans le cas de Sam Parslow et de Cordélia Viau, le crime était épouvantable, froidement calculé, et sauvagement exécuté. Les deux amants avaient décidé depuis longtemps de faire disparaître l'homme qui les gênait dans la continuation de leurs amours. Ils avaient déjà plusieurs fois auparavant imaginé des plans pour supprimer Poirier, plans qui ont cependant avorté. Mais l'horreur de leur conduite justifie-t-elle la société de se venger, au lieu de simplement se protéger ?

Nous admettons que la réclusion perpétuelle, malgré toutes les tristesses et les peines qu'elle entraîne avec elle, n'est pas une punition aussi grande que la perte de la vie, qui est le plus grand bien en ce monde. Mais justement parce que la vie est le plus grand bien qui existe au monde, la société, qui n'en est pas l'auteur, a-t-elle le droit de l'enlever, à moins naturellement de prétendre qu'il est juste et légitime pour elle de se venger ?

Les exécutions capitales sont choses si hideuses, si contraires au sentiment d'humanité que, dans plusieurs pays où le préjugé empêche encore de les supprimer, la loi veut qu'elles ne soient pas publiques, car l'expérience a montré qu'une très grande proportion des assassins étaient des gens qui avaient assisté à des exécutions de criminels. Est-ce la contagion de l'exemple, ou simple coïncidence ? Ce serait très difficile à établir.

Quoiqu'il en soit, la loi de notre pays ordonne l'exécution capitale, et cette loi, tant qu'elle subsistera, devrait s'appliquer à tous. Nous ne sommes pas de ceux qui croient qu'une femme ne devrait pas être pendue parce qu'elle est femme. La loi doit être la même pour tous. Il est vrai que sur les onze femmes qui ont été condamnées à mort depuis la confédération, huit l'avaient été pour avoir tué leurs maris, et il y avait peut-être pour chacune